

01 02 40

**BOUCHARD, Gérard**

Demandeur

c.

**CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE  
ST-NÉRÉE**

Entreprise

Monsieur Bouchard s'est adressé à l'entreprise afin de pouvoir consulter son dossier de producteur agricole. Il prétend, une fois la consultation faite en février 2001, que l'entreprise lui a refusé l'accès à certains documents et il demande à la Commission d'examiner la mécontente résultant de ce refus.

Les parties ont été entendues à Québec, le 21 juin 2001.

ATTENDU la preuve présentée lors de l'audition;

ATTENDU la décision préliminaire du 21 juin 2001;

ATTENDU le rapport de monsieur Denis Dupuis, daté du 26 juillet 2001;

La Commission

**ACCUEILLE** partiellement la demande;

**CONSTATE** que le demandeur a reçu copie des documents détenus;

**REJETTE** la demande quant au reste.

**HÉLÈNE GRENIER**  
Commissaire

Québec, le 28 août 2001.